

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 1^{er} octobre 2025, à compter de 19h30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante. :

Demande de dérogation mineure n° DM-07-2025 concernant la hauteur du bâtiment projeté au 970, rue Leclaire.

Monsieur Maxime Tétreault, propriétaire, soumet cette demande de dérogation mineure concernant la construction d'une résidence deux générations projetée au 970, rue Leclaire, pour laquelle la variation des hauteurs à l'égard des bâtiments voisins serait dérogatoire à la norme applicable.

Nature et effet de la demande :

L'approbation de cette demande aurait comme effet d'autoriser la construction du bâtiment susmentionné pour lequel que la différence de hauteur envers le voisin sis au 960, rue Leclaire serait de 2,81 mètres, alors que le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette différence maximale de hauteur à 2,5 mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,31 mètre sur la norme actuellement en vigueur.**

Le tout, tel qu'illustré au plan projet d'implantation préparé par Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 16 septembre 2025 et portant le numéro 27241 de ses minutes.

Fait à Saint-Césaire ce 16 septembre 2025.

Nancy Bernier,
Greffière